



## Qu'est-ce que le soutien au loyer?

Dans une coopérative d'habitation, le soutien au loyer couvre l'écart entre le loyer de la coopérative et ce que le ménage peut se permettre de payer, généralement pas plus de 30 % du revenu.

Le gouvernement fédéral fournit un soutien au loyer par l'intermédiaire de l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) pour les ménages à revenus faibles et modérés vivant dans des logements sans but lucratif et des coopératives d'habitation. L'IFLC est accessible aux coopératives d'habitation de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les coopératives soutenues par l'IFLC, en moyenne, 20 % des ménages reçoivent un soutien au loyer par l'intermédiaire de l'initiative.<sup>1</sup>

Le gouvernement fédéral offre aussi le soutien au loyer au moyen de l'Initiative canadienne de logement communautaire (ICLC) dans le cadre des accords sur le logement conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce financement permet aux provinces et aux territoires d'offrir un soutien au loyer. Les coopératives de la Saskatchewan, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et des territoires sont situées là où les gouvernements provinciaux et territoriaux ont bénéficié de l'ICLC.

## Pourquoi cette approche fonctionne-t-elle?

Le soutien au loyer a une **incidence immédiate** — il aide les ménages à conserver leur logement, même si leur revenu diminue, ce qui évite les déplacements et le risque de sans-abrisme.

Il s'agit d'une **utilisation efficace des fonds publics**, puisque les droits d'occupation des coopératives d'habitation sont inférieurs aux loyers de logements semblables du marché.

Il s'agit d'un **investissement modeste ayant un effet considérable**, le soutien au loyer mensuel médian étant de 515 \$/mois par ménage.

Il préserve les logements abordables existants, permet l'établissement de **collectivités à revenus mixtes** et soutient **l'inclusion sociale et économique**.

## Quels sont les risques?

Il est actuellement prévu que l'IFLC prenne fin en mars 2028. Si cette initiative n'est pas renouvelée, les ménages à revenus faibles et modérés seront menacés. Le système de logement déjà surchargé subira une augmentation de la demande.

Les accords entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, qui comprennent l'ICLC, se terminent également en mars 2028. Cela peut également nuire aux ménages.

## Que doit faire le gouvernement fédéral?

- Renouveler le soutien au loyer pour les coopératives d'habitation et les organismes sans but lucratif, pour au moins dix ans;
- Veiller à ce que le soutien au loyer garantisse l'accessibilité et la sécurité dans toutes les provinces et tous les territoires;
- Faire du soutien au loyer un pilier permanent de la politique du logement.

<sup>1</sup> Selon les données disponibles en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard.